



Paris, le 8 décembre 2020

Objet : Modification du FCP « AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD » (Part I : FR0010645325 / Part C : FR0013305208).

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD », géré par Aviva Investors France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons, qu'à compter du 14 décembre 2020, la documentation réglementaire du FCP « AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD » va être amenée à évoluer pour augmenter la proportion maximale autorisée en matière d'investissement sur des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). A compter du 14 décembre 2020, le FCP pourra investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en obligations contingentes convertibles contre 10% maximum de l'actif net auparavant.

Par conséquent, le risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles tel que détaillé dans le "Profil de Risque" du FCP ne sera plus qualifié comme un risque accessoire mais comme un risque principal.

Les autres caractéristiques du FCP concerné demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter relativement à ce changement.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCP concerné, disponible sur le site internet : www.avivainvestors.fr

Le prospectus vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France
Service Juridique
14 rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE